

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M. Jean-François Boivin M ^{me} Christine Gilbert M. Alain Dufour Mme Nathalie Caron	Partie syndicale : M ^{me} Vanessa Pelletier	1. Compte rendu de la réunion du 15 octobre 2024	
		2. Organisation scolaire	P
		3. Choix de tâche	S
		4. Problématique horaire	S
		5. Mise en œuvre du projet éducatif	P
		6. Calendrier scolaire 2025-2026	P
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M. Dominic Boily M ^{me} Marie-Julie Lavoie	Partie patronale :	7. AEP en santé	S
		8. Mise à jour des fonctions et responsabilités	P
		9. Suivi CFOR	P
		10. Suivi des projets	S
		11. Autre sujet :	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
1. Compte rendu de la réunion du 15 octobre 2024	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 15 octobre 2024.	
Organisation scolaire (15 oct. 24)	Pour les pavillons La Baie et Laure-Conan, les inscriptions vont bien. À l'Oasis, il y a peu d'inscriptions pour la formation épilation. Quelques élèves demeurant au Lac-St-Jean s'inscrivent, mais ne viennent pas en raison d'un enjeu de transport. Une bourse mobilité est offerte, mais pour certains secteurs seulement. En SASI, les deux cohortes ont débuté même si elles étaient petites, car des élèves en intégration devraient se joindre éventuellement. Pour le pavillon équipement motorisé, il y a eu des engagements en raison de retraites qui ont été prises. Pour la clientèle, on note une belle augmentation. Au CFOR, le CSS s'est assuré de ne donner que 25 élèves par enseignant, mais comme deux enseignants en comptabilité ont quitté par la suite, les élèves ont été transférés dans les groupes restants, ce qui a donc augmenté le ratio. Le CSS passe des entrevues afin d'engager. À un questionnaire de M. Dufour sur les heures redistribuées lors d'un remplacement qui a lieu après le choix de tâche, le CSS analysera la façon dont il distribuera les heures excédentaires à la suite du deuxième choix de tâche en janvier. Comme la tâche est annualisable, le CSS comblera les 720 heures et les heures	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	restantes seront ensuite offertes par ancienneté. Aucune modification à l'horaire ne sera permise et les heures devront être acceptées en bloc. Le CSS harmonisera également la pratique pour le choix de tâche de janvier, et ce, pour tous les pavillons. Le SES mentionne que la directive devra être claire et connue des enseignants. (2024-10-15) M. Boily informe les membres que l'uniformisation du choix de tâche a été faite. Mme Gilbert mentionne que certains enseignants acceptaient des remplacements pour dépanner, mais qu'ils ont vu leur contrat réajusté au lieu d'être payés. Dans le respect de la convention collective, le CSS précise que les seules personnes impactées de l'ajustement de contrat sont celles avec un contrat à 100 %. Il est décidé de tenir une rencontre pour discuter de la situation, car les enseignants à 100 % se sentent lésés du fait que ceux à contrat à temps partiel ne voit pas leur contrat réajusté. (2025-01-16)	
Sécurité d'emploi (15 oct. 24)	Le CSS informe le Syndicat que 6 postes ont été donnés dont deux par le régulateur et 4 en raison de départs à la retraite. Après analyse, trois postes ont été donnés en mécanique automobile, un en secrétariat, un en ventes et un en carrosserie. Le nombre total de postes donnés s'élève à 68. (2024-10-15) Le CSS mentionne que tous les postes ont été donnés. (2025-01-16)	Terminé
Liste de rappel (15 oct. 24)	Le premier projet de liste de rappel devrait être envoyé au Syndicat pour vérification dans la semaine du 15 octobre 2024. (2024-10-15) La liste de rappel sera en vérification auprès des enseignants à partir du 17 janvier 2025 pour une période de deux semaines. (2025-01-16)	Terminé
Retour entente SAE (15 oct. 24) a) Séquence	a) Séquence Le CSS passe les listes pour offrir les besoins en SAE. Plusieurs enseignants ayant un contrat comblent leurs heures avec de la RAC. Deux personnes ne veulent pas de contrat et désirent faire seulement de la formation sur mesure. Le SES mentionne qu'il est important que les postes ne soient pas toujours donnés aux mêmes personnes. Le CSS est du même avis. M. Boily fera un portrait des AEP disponibles pour le Centre de services scolaires des Rives. (2024-10-15) Le CSS dépose un document qui détaille les AEP offerts. Tous les AEP sont rattachés à un champ, sauf pour celui en service de garde qui est donné par les techniciennes en service de garde. (2025-01-16)	
Retour entente SAE (15 oct. 24)	b) Cotisations syndicales	Suivi

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
b) Cotisations syndicales	En lien avec la formation sur mesure, le SES précise qu'il représente toutes personnes faisant les fonctions propres aux enseignants et que celles-ci doivent donc payer des cotisations syndicales. En contrepartie, le SES doit faire respecter leurs droits. Si, par contre, une personne travaille pour la formation sur mesure comme formateur et ne fait pas une tâche d'enseignant, elle ne devrait pas payer de cotisations syndicales. Le CSS mentionne qu'il est rendu à créer un modèle de contrat honoraire spécifiquement pour eux, ainsi ils ne paieraient pas de cotisations syndicales. (2024-10-15) Le CSS est en discussion pour vérifier ce qu'il serait possible de faire avec le système de paie. Il y a eu de l'avancement dans ce dossier, mais c'est à suivre. (2025-01-16)	
Consultation 4-3.00 (15 oct. 24)	Le Syndicat rappelle qu'il y a des objets de consultation prévus dans la convention et que les directions doivent donner un temps de réflexion. Les principaux points qui reviennent chaque année auxquels les enseignants n'ont pas été consultés sont le contenu des journées pédagogiques, l'ordre du jour des rencontres mensuelles et le budget. (2024-10-15) Concernant les stages, M. Boily a changé la façon de faire, sans consulter les enseignants. Celui-ci ajoute qu'il n'y aura pas d'autres modifications d'ici la fin de l'année et que ça touche seulement une dizaine de stages. Le SES rappelle l'obligation de consulter selon la clause 4-3.00. (2025-01-16)	Terminé
Nouvelle convention (15 oct. 24)	Le Syndicat fait un retour sur quelques nouveautés de la convention collective, soit les journées pédagogiques, le régulateur, l'annexe 74 et la clause 13-2.02 D. Concernant cette clause, le CSS validera si leur système de paie est à jour pour l'appliquer. De plus, il est mentionné que si les enseignants ont obtenu un contrat et qu'ils avaient eu un moindre revenu, le CSS ne peut pas récupérer. Par contre, à l'inverse, le CSS a l'obligation de verser le surplus à l'enseignant. (2024-10-15)	Suivi
2. Organisation scolaire	On note une stabilité dans tous les pavillons. Le cours carrosserie est en attente présentement, il démarrera peut-être en février. Au pavillon L'Oasis, la formation épilation n'a pas démarré. L'équipe travaille sur le projet métier-étude en esthétique pour l'offrir l'an prochain. Au pavillon La Baie, il n'y a eu aucun démarrage en janvier et PETF décollera en mars comme prévu. M. Dufour propose pour la formation soudage de faire un départ en mars étant donné qu'il y a des élèves sur la liste d'attente. Le CSS vérifiera si c'est possible. Pour le CFOR, le CSS vise une baisse de clientèle afin d'enlever de la pression.	
3. Choix de tâche	Le choix de tâche s'est bien déroulé. Il y a eu des embauches dans certains secteurs.	
4. Problématique horaire	Ce point sera discuté à une prochaine rencontre si c'est nécessaire.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
5. Mise en œuvre du projet éducatif	L'ensemble des secteurs a été rencontré et chacun d'eux a déterminé deux objectifs sur lesquels travailler, soit la diplomation et le bien-être de l'élève. Il reste le secteur comptabilité à consulter. Les trois projets majeurs sont transformation des métaux en fusion, l'Oasis et le pavillon des affaires (ancienne école Antoine-de St-Exupéry). Les enseignants sont consultés pour la conception et testent également le matériel dans une classe test. Le SES voit très positivement l'implication des enseignants dans la conception. M. Boily ajoute que les objectifs du projet éducatif ne sont pas chiffrés.	
6. Calendrier scolaire 2025-2026-FP	Le calendrier 2025-2026 pour la formation professionnelle est présentement en consultation dans les milieux. Les journées pédagogiques sont les mêmes pour tous les pavillons afin de n'avoir qu'un seul calendrier. S'il y avait un problème pour qu'un groupe d'enseignants suivent une formation qui ne serait pas durant une journée pédagogique, un gel de cours est possible. Les journées conventionnées pour du télétravail seront définies par pavillon. Le calendrier sera officialisé au CA du CSS le 25 février, s'il est prêt.	
7. AEP en santé	Une particularité est soulevée concernant les enseignants qui donnent l'AEP en santé. Les enseignants doivent travailler durant les congés fériés et la semaine de relâche. L'annexe 74 de la convention collective s'applique. Mme Gagnon doit vérifier si la prime est calculée pour l'ensemble des heures au contrat ou seulement pour les heures effectuées en écart avec les balises de la convention collective. Quatre personnes sont concernées par cette situation. Comme elles auront travaillé durant les congés, ces personnes termineront plus tôt en juin, mais seront payées jusqu'à la date de fin du contrat, soit le 25 juin. Après discussion, le CSS reverra la façon d'attribuer les contrats, car présentement un courriel est envoyé, mais les personnes en congé de maladie ou de maternité, entre autres, ne regardent pas leur courriel ou n'y ont plus accès. La direction adjointe devra donc appeler ceux-ci individuellement afin de respecter les listes.	
8. Mise à jour des fonctions et responsabilités	Les parties s'entendent à reporter la mise à jour des fonctions et responsabilités afin de l'arrimer avec la nouvelle convention.	
9. Suivi CFOR	Mme Caron rappelle qu'il était prévu que les nouveaux enseignants engagés déchargent les groupes déjà en cours de formation, alors que dans la réalité, ils ont uniquement de nouveaux élèves sans alléger les groupes existants. Les ratios sont donc encore très élevés. Une table de travail entre le CSS et le SES sera planifiée afin de discuter du CFOR.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
10. Suivi des projets	Ce point a été traité au point « Mise en œuvre du projet éducatif ».	
11. Autre sujet	Aucun sujet n'est ajouté.	